

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Le Vendredi 18 décembre 2020 à 20 heures 30 minutes

L'an deux mil vingt, le dix-huit décembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ingouville légalement convoqués en date du onze décembre, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude DUBOC, Maire.

Cette séance s'est tenue, à titre exceptionnel, dans la salle de la Liberté et à huis clos, afin de respecter les règles sanitaires en cours liées à la Covid-19.

Etaient présents : M. DUPIN Philippe, M. RIDEL Hugues, M. OUIN Christian, M. RENEAUX William, M. DAVID Benoît, M. MONTIGNY Frédéric, M. CARPENTIER Jean-Claude, Mme GAUDRY Patricia, Mme OMER Laure, Mme BLONDEL Marie-Thérèse.

Secrétaire de séance : M. CARPENTIER Jean-Claude

Le procès-verbal de la réunion du 13 novembre 2020 est lu et adopté à l'unanimité.

DISSOLUTION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

Monsieur le Maire précise qu'il a réuni le C.C.A.S. le jeudi 17 décembre 2020 pour les informer de la dissolution du C.C.A.S. à effet du 31 décembre 2021 par décision du Conseil Municipal réuni ce jour.

Considérant que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république dite loi NOTRe supprime l'obligation de disposer d'un CCAS pour les communes de moins de 1500 habitants,

Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles, les activités à caractère social continueront à être assurées.

Monsieur le Maire propose aux Conseillers présents de procéder à la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale de la commune.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité, la dissolution du C.C.A.S. de la commune avec effet au 31 décembre 2020.

PACTE DE GOUVERNANCE entre la C.C.C.A. et les COMMUNES membres.

La nouvelle loi « Engagement et Proximité », parue en fin d'année 2019, précise les modalités de la mise en place d'un Pacte de Gouvernance.

Les trois instances retenues lors du débat organisé par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre sont :

- Les instances délibératives et exécutives,
- Les instances de gestion partagée,
- Les instances de construction collective.

Les instances de construction collective s'appuieront sur la Conférence des Maires et la Conférence des Délégués communautaires.

Ce Pacte de gouvernance sera la base de la mise en place d'un Projet de Territoire solidaire, durable et attractif.

Les conseillers municipaux, après divers échanges, valident et acceptent le Projet de Pacte de Gouvernance élaboré et délibéré par la CCCA lors d'un précédent conseil communautaire.

ESPACE PETANQUE.

Monsieur le Maire expose le projet de la création d'un aménagement sur le terrain communal de la Rue des Fleurs avec l'installation d'un terrain de pétanque complété d'un espace de convivialité. Deux devis ont été demandés..

Le descriptif de l'un des devis étant incomplet, Monsieur le Maire propose de revoir ce projet ultérieurement.

ACQUISITION DE TERRAINS

La commune a été sollicitée par la SAFER de Normandie (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) pour une éventuelle acquisition de 2 terrains d'une contenance de 11 579 m² appartenant aux conjoints CAPRON.

Cette acquisition se fera, après instruction du dossier par le Service Départemental de la SAFER, sur la base du prix de 23 310 € TTC frais inclus.

Le Conseil Municipal réuni ce jour, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de se porter acquéreur de ces parcelles pour le montant précisé ci-dessus et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour concrétiser cette acquisition.

SUBVENTIONS SOLLICITEES

L'association de la Banque Alimentaire du Havre et de la Pointe de Caux a transmis une demande d'aide financière pour l'année 2021. Après divers échanges il est proposé de verser une subvention.

De plus, l'association de la région de Saint-Valery-En-Caux en charge de la distribution des colis de cette même banque alimentaire a transmis, via sa Présidente, une demande d'aide financière pour l'année 2021. Une subvention sera versée à cette association.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Compétence PLU de la CCCA:

En raison de la crise sanitaire, le transfert de la compétence PLU aux intercommunalités est reporté du 31 décembre 2020 au 30 juin 2021.

Recensement de la population :

Dans un communiqué de presse, l'INSEE nous a informés que le recensement de la population 2021 sera reporté sur la même période de janvier-février 2022.

Plan Communal de Sauvegarde :

La Préfecture de Seine-Maritime nous informe de la mise en place d'un exercice départemental de mobilisation des Plans Communaux de Sauvegarde au jeudi 28 janvier 2021.

Projet maison 28 Grande Rue :

Une réunion a eu lieu en mairie le 15 décembre avec les architectes. La commission des travaux se réunira fin janvier 2021 pour analyser les avant-projets présentés.

Hameau du Tôl :

Traversée du Tôl, Rue des Mouettes, la présence de nids de poules et de grilles enfoncées sur le Chemin de la mer seront signalés au service « voirie » de la C.C.C.A. Il sera procédé au nettoyage de l'Impasse des Hortensias en janvier 2021.

Fibre optique :

Des travaux ont eu lieu sur la Commune au niveau des réseaux enterrés pour une meilleure réception d'internet avec l'installation de chambres pour les futurs raccordements de réseaux.

Eglise :

Pour éradiquer une invasion de mouches dans l'église, il sera procédé à une pulvérisation d'un produit spécifique autorisé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures et trente-cinq minutes.

